

Édito

par **Abdellatif Keddad**

Les témoignages d'actionnaires du groupement de Pharma Invest, peuvent jeter un éclairage original sur le devenir de la profession. Ils offrent parfois l'opportunité d'apporter une idée ou un concept nouveau pour le développement de la profession. Amel Moulai, est l'une de ces personnes. Elle lance la nécessité de rémunérer les pharmaciens sur les actes pharmaceutiques qu'ils réalisent quotidiennement. De nombreuses études économiques convergent vers cette nécessaire approche, ce qui cadre avec la volonté des pouvoirs publics, d'augmenter la part de la santé dans le PIB. Pour en évaluer la progression, l'analyse de la loi de finances, qui montre que le budget de la santé se classe en 5e position, reste un outil de mesure de référence.

Au sommaire

- LF2020: sur la base d'un taux de croissance de 1,8%
- Importation de médicaments 2019 en baisse de 4,89%
- Les dépenses en santé: 8.3% du budget total
- Portrait d'actionnaire: Amel Moulai
- Fiscalité et E-paiement
- Nouveau décret sur les psychotropes

Média du 1er Groupement de Pharmaciens

Février 2020

N° 032

Mohamed Souakri, la loi de finances 2020

Sur la base d'un taux de croissance de 1,8%

La [loi de finances 2020](#) (LF 2020) a été signée par le chef de l'Etat le 11 décembre 2019 et publiée dans le journal officiel n°81 le 30 décembre. C'est sur près de 50 pages qu'est défini le cadrage macroéconomique retenu pour cet exercice qui s'est fait sur la base du prix du baril de pétrole à 50 US\$, un taux de croissance de 1,8%, et un taux d'inflation de 4,08%. Des modifications ont été introduites au régime de l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU), auquel certains pharmaciens étaient soumis. L'article 282 ter du code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA), relatif au seuil d'éligibilité à l'IFU concernant le chiffre d'affaire a été divisé par 2, il est donc revu à la baisse, il passe ainsi de 30.000.000 DA à 15.000.000 DA. Cet article exclu de son champ d'application, les Il est à noter un autre changement, pour les professions médicales non commerciales,



comme les médecins qui sont désormais exclu de ce champ et relèvent désormais du régime du réel comme la plupart des pharmaciens. Les laboratoires d'analyses médicales, les cliniques médicales et activités exercées par les établissements privés de santé en sont aussi désormais exclus. Ces contribuables, exerçant des professions libérales, seront soumis à compter du 1^{er} janvier 2020 au régime des déclarations contrôlées, avec souscription mensuelle du bordereau avis de versement qui est la déclaration G n°50 (G50), comme la plupart des pharmaciens. L'article 22 modifie les dispositions de l'article 169 du CIDTA, en lien avec les déductions fiscales liées à la promotion médicale des produits pharmaceutiques et parapharmaceutique, plafonne celles-ci à 1% du chiffre d'affaires annuel. Ces analyses appuient les prises de décision du Conseil d'Administration.

Importation des médicaments

Une baisse de 4,89 % au cours des 10 mois 2019

La direction des douanes a publié le [bilan statistiques](#) des 10 premiers mois de l'année 2019. Les derniers chiffres rapportent un déficit de la balance commerciale de 05 milliards de USD pour un montant de 2,16 milliards USD au niveau des exportations hors hydrocarbures avec une baisse des exportation globales de 12,81% durant la période. Les 5 premiers exportateurs dits TOP FIVE, représentent à eux seuls 72,99% des exportations hors hydrocarbures. Les importations de 2019 ont baissé de 7,7% au cours de la même

période par rapport à 2018.

Les médicaments, classés dans les groupes GU8 et GU9, « biens de consommation non alimentaires » en sont la principale composante avec 18,07 %, groupe figurant au 4^e rang dans la structure des importations. Ils ont enregistré une baisse de 4,89% pour les médicaments de la vente au détail par rapport à la même période de 2018. Tandis que les médicaments pour la vente au détail et présentés sous forme de dose ou conditionnés, ont augmenté de 16,11%.

Fiscalité et dépenses en santé

Les dépenses en santé pour 2020: 8,3% du budget total

En 2014, les dépenses totales consacrées à la santé en pourcentage du PIB, étaient pour l'Algérie, de 7,2% selon l'OMS. Selon la loi de finances 2020, le budget réservé à la santé (408 282 838 000), est avec 8.3% du budget total, le 5e budget après la défense nationale, l'éducation nationale, les charges communes et l'intérieur, tandis que celui du ministère du travail (197 595 537 000) arrive en 9^e position avec 4% du budget total.

La loi de finance pour 2019 prévoyait des recettes du budget de l'Etat de l'ordre de 6.762,0 Milliards de DA, composées en fiscalité ordinaire à hauteur de 4.047,5 Milliards de DA et la fiscalité pétrolière pour un montant de 2.714,5 Milliards de DA. Leurs projections pour 2020 devraient les situer à un niveau de 6.239,7 Milliards de DA, dont 4.039,4 Milliards de DA relevant de la fiscalité ordinaire et un montant de 2.200,3 Milliards de DA, au titre de la fiscalité pétrolière.

Selon le ministre des finances, il y a un faible taux de recouvrement de la fiscalité ordinaire engendrant une faiblesse des recettes ordinaires, avec un reste à recouvrir RAR cumulé (sur plusieurs années) estimé à 4.500 MDA fin 2018. Celui-ci précise que l'impôt est un facteur de développement ayant un rôle social, économique et politique. Ainsi, une réforme profonde du système fiscal sera lancée au cours de 2020. Elle devrait débiter par la prise en charge des dys-

fonctionnements de l'administration fiscale. Elle sera poursuivie par le développement de la digitalisation et de la numérisation avec les différents secteurs d'activité, ainsi que le renforcement du projet « Jibayatic » et le recrutement pour renforcer le potentiel humain pour 2020, 2021.

Le déficit de la balance des paiements devrait atteindre -8,5 milliards USD en 2020, contre -16,6 milliards USD en 2019, soit une baisse de 8,1 milliards USD.

Les réserves de change connaîtront une contraction à 51,6 fin 2020 ce qui représente 12,4 mois d'importations sans facteurs de production.

En matière dépenses publiques, la LF 2020 prévoit également une baisse de 8,6% à 7,823 mds USD, un recul de 1,2% dans les dépenses de fonctionnement et de 18,7% en termes de dépenses d'équipements. Le budget de fonctionnement de l'année prochaine assurera 33.179 postes budgétaires dont 16.117 nouveaux postes pour garantir la gestion de 1.353 établissements en cours de réception au profit de plusieurs secteurs.

En 2020, la masse salariale dépassera les 2.900 milliards de DA, pour un nombre de postes budgétaires selon la LF, de 2.279.555 postes.

Nous avons classé pour vous, les 11 premiers postes budgétaires pour 2020, et nous vous les présentons ci-dessous:

Budget loi de finances 2020	Crédits ouverts p/ budget de fonctionnement	Pourcentage
TOTAL GENERAL	4 893 439 095 000	
Défense nationale	1 230 330 000 000	25,1
Education nationale	724 681 708 000	14,8
Charges communes	493 564 547 000	10,1
intérieur, collectivités locales et aménagement du territoire	431 994 418 000	8,8
Santé, population et réforme hospitalière.	408 282 838 000	8,3
Enseignement supérieur et recherche scientifique .	364 283 132 000	7,4
Moudjahidine	230 754 424 000	4,7
Agriculture, développement rural et pêche.	225 179 207 000	4,6
Travail, emploi et sécurité sociale..	197 595 537 000	4,0
Finances	86 615 374 000	1,8
Solidarité nationale, famille et condition de la femme.	82 173 251 000	1,7

Portrait d'actionnaire, Amel Moulai, :
« Nous devons être rémunérés pour chaque acte pharmaceutique »

C'est pour rendre hommage à son grand père, infirmier dans les années 40 à l'hôpital Frantz Fanon de Blida, qu'Amel Moulai est devenue pharmacienne. En effet, si la famille comptait parmi ses membres deux médecins, son grand père voyait d'un bon œil, la venue d'une pharmacienne qui viendrait enrichir cette petite famille de la santé. Elle a donc fait son choix après le Lycée à Cherchell, de poursuivre ses études à l'université d'Alger, de laquelle elle ressort diplômée en 1991. Elle ouvre alors une officine une année plus tard à Sidi Ghiles, une petite ville au bord de la Méditerranée d'un peu plus de 15.000 habitants située à 39 kilomètres à l'ouest du chef lieu de wilaya Tipaza. Sa prédisposition à être à l'écoute des autres, son sens de l'humanitaire et son sens de responsabilités ont contribué à assoir sa notoriété et son professionnalisme. Ce fut une véritable pharmacie de proximité, où la population séduite a vite adopté cette native de Cherchell, qui leur est apparue la première fois au volant d'une voiture, ce qui n'était pas anodin dans cette bourgade.

Son second engagement pour la profession, et non des moindres, fut pour le conseil de l'ordre au sein duquel elle est élue en mai 2006 parmi les premières femmes présidentes.

Ce fut une expérience très riche, car munie de son bâton de pèlerin, elle a sillonné la wilaya de Tipaza à la rencontre des collègues afin de les sensibiliser sur l'intérêt pour la profession de renforcer les rangs du conseil de l'ordre. Elle a alors pu faire d'heureuses rencontres de personnalités importantes comme monsieur Ahmed Benfares et bien d'autres avec lesquelles elle garde à ce jour de très confraternelles relations. D'un autre côté, comme souvent dans les parcours professionnels, certains épisodes ont été durs



et les prises de décisions très difficiles pour Amel Moulai, ce qui l'avait amenée à se mettre en retrait du conseil de l'ordre pour deux années. Elle en garde cependant le souvenir d'une grande expérience humaine. En 2012, elle est de nouveau sollicitée pour réintégrer l'institution ordinaire qui couvre les wilayas de Blida, Tipaza, Médéa et Djelfa, en tant que secrétaire générale du bureau, membre de la commission exercice et qualification (CREQ) déléguée de sa wilaya. Elle siège également au sein de la commission mixte Ordre, DSP et Snapo et ceci à ce jour.

Le sens historique de l'implication politique des pharmaciens dans notre pays, a amené Amel Moulai à militer au sein d'un parti politique, sur les traces de Ferhat Abbas et Benyoucef Benkhada. Si la relève semble être assurée chez les Moulai, leur fille qui suit un cursus de pharmacie, a opté pour la pharmacie hospitalière. Amel Moulai a rejoint le groupement Pharma Invest, suite à une publication sur l'ouverture du capital faite sur le réseau professionnel Pharmagroupe, comme de nombreux autres confrères. Sa conception des groupements lui fait suggérer que ceux-ci doivent se démarquer des distributeurs classiques, en valorisant leur propre identité. Si l'atout confiance est accordé en priorité au groupement Pharma Invest, pour elle il est nécessaire d'y développer des services spécifiques comme des formations pour l'équipe officinale. L'option du préparatoire reste également un secteur qui gagne à être renforcé dans les pharmacies. Le pharmacien est un professionnel multidimensionnel avec de nombreuses ressources insuffisamment exploitées qui peuvent être mises au service de la santé de la population comme l'aromathérapie. Poursuivant, elle ajoute que dans les activités économiques, la dermo-cosmétique

(Suite page 4)

Les membres du

Conseil d'Administration

**Yassine LEGHRIB,
PCA**

Mehdi CHEHILI,

Foudil MEKIDECHE,

Hichem ZOUAK,

Mohamed SOUAKRI,

Samir ATTIA,

**Abdelmoumene
MAATALAH,**

**Abdelhakim MATA-
LAH,**

Rabie ZIAR,

Leila KHENNOUF



<http://pharmainvest.dz/>

Le Bulletin du Pharmacien

Média du 1er Groupement de Pharmaciens

Abdellatif Keddad

Rédacteur en chef

Pharma Invest spa

Société au capital social de

1 703 852 880 DA

Siège social
Cité Houari Boumediène - El-Eulma

Algeria
Téléphone : +213 36 76 12 16

Fax : +213 36 76 12 19
www.pharmainvest.dz

Messagerie :
contact@pharmainvest.dz



(Suite de la page 3)

occupe une place de choix de plus en plus importante en pharmacie avec une marge non négligeable, c'est un autre secteur à développer à la portée des groupements. Selon Amel Moulai, si les compléments alimentaires entrent également dans ce champ d'activité, ces derniers doivent bénéficier d'un encadrement et d'une formation sérieuse et dédiée aux pharmaciens. En faisant le lien avec la nouvelle loi santé 2018 et les services liés à la santé, les services rémunérés constituent selon elle la bouffée d'oxygène : « *Nous devons être rémunérés pour chaque acte pharmaceutique réalisé dans les officines, sous réserve d'en avoir suivi les formations adéquates* ». Amel Moulai a eu connaissance par l'une de ses amies installée au Qué-

bec, du dernier rapport présenté par le syndicat québécois des pharmaciens (AQPP) qui évaluait les économies dégagées sur les coûts des soins suite aux interventions des pharmaciens. Elle commente ce rapport réalisé par HEC Montréal (Hautes Etudes Commerciales), comme présentant une extraordinaire opportunité pour permettre aux pharmaciens algériens de faire évoluer leur profession en y intégrant des services rémunérés. En cette année 2020, Amel Moulai émet le souhait de faire évoluer la profession à côté du comptoir, de plus en plus épuisant. Pour elle, il est nécessaire de poursuivre les formations, et contribuer à la diversification des compétences des pharmaciens autour des actes et services pharmaceutiques.

Fiscalité à l'ère du numérique

Déclaration et paiement en ligne

L'administration fiscale poursuit le développement et la modernisation de son système d'information vers une dématérialisation continue. Elle a mis en place un portail pour les téléprocédures comme première étape pour la déclaration d'impôts et taxes via le réseau internet. Il porte le nom de [Jibaya TIC](#), pour « fiscalité » en arabe et TIC. Un espace de téléchargement est opérationnel pour les

contribuables qui relèvent des nouvelles structures (DGE, CDI, CPI).

Il permet l'accès aux données, la saisie de déclarations d'impôts avec calcul automatique, et enfin le paiement électronique. Un historique permet de suivre et recomposer les différents impôts réglés, ce qui est fort utile pour les bilan et documents à remettre à votre comptable en fin d'année.

Gestion des médicaments psychotropes

Le nouveau décret vient d'être publié dans le Journal Officiel

Le [décret exécutif n°19-379](#) du 31 décembre 2019 fixant les modalités de contrôle administratif, technique et de sécurité des substances et médicaments ayant des propriétés psychotropes a été publié dans le JO du 5 janvier 2020. Il comporte 42 articles et 13 annexes sur 15 pages. On note l'introduction de l'ordonnance avec 3 exemplaires (art 16) de couleurs différentes : blanche, jaune et rose. Le registre de prescription à 8 colonnes est maintenu. Désormais les échanges ou transferts de ces substances, en plus de la décharge, doivent être notifiés aux commissions de wilaya (art 29) qui en informe la commission nationale, lorsqu'ils sont réalisés entre 2 wilayas différentes. Du côté des registres et documents, l'article 30 précise que le pharmacien doit détenir les documents suivants:1/

Un ordonnancier (modèle en annexe 8), 2/ un registre de retrait de substances psychotropes (modèle en annexe 9), 3/ une fiche de stock (dont modèle en annexe 10), 4/ un registre de main courante et pour les pharmaciens d'officine il est ajouté le registre des entrées (modèle en annexe 12) et l'ordonnancier (modèle en annexe 13). Un inventaire du stock physique trimestriel doit être réalisé (art 35) en plus de l'inventaire annuel, une copie devant être adressée à la commission de wilaya, une seconde copie à la commission nationale. Tout écart devant être justifié (art 36). En dehors du possible registre ordonnancier informatisé (art 32), le dispositif réglementaire ne prévoit pas de code à barres pour la traçabilité et la sécurisation de ces produits.